



Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du Jeudi 6 octobre 2022

Conseillers municipaux en exercice : 29

Le Conseil municipal, convoqué le 29 septembre 2022, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville - 25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h02 et levée à 21h20.

Etaient présents : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Salih KURT, Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, M. Morgan PERRIN, Mme Dominique GUILLEUX, M. Stéphane LESCURE, Mme Gaëlle JOBERT, M. Bernard LAPOIRE, Mme Morgane OUDOT, M. Bruno DIRAND, Mme Christiane KONIG, M. Michel PARRENIN, M. Didier MOULIN, M. Florent MANZONI, M. Noël PERROT, Mme Colette LOMBARD, M. Gérard FAIVRE, Mme Agnès MARGUET, M. Bernard ANDREZ, Mme Henriette PROST-TOURNIER.

Etaient absents : Mme Tiphonie CALAIS, Mme Josiane CHAUVIN, Mme Marie-Hélène BALLEE, Mme Martine CART-GRANDJEAN, Mme Martine COLLETTE, Mme Annie PONÇOT (décédée), M. Éric GIRAUD, M. Didier DUMONT.

Secrétaire de séance : M. Bruno DIRAND

Procurations de vote :

Mandant/Mandataire : M. CART-GRANDJEAN/R. LORIN CART-GRANDJEAN ; D. DUMONT/S. KURT ; M. COLLETTE/G. FAIVRE ; E. GIRAUD/N. PERROT.

Budget communal – Décision Modificative n°4 – Achat complémentaire d'Équipement de Protection Individuelle (EPI)

Par délibération du 8 septembre 2022, le Conseil Municipal a autorisé l'ouverture de crédits de dépense de fonctionnement concernant l'acquisition d'EPI pour un montant de 8 700 € TTC, dont 1 500 € TTC pour l'équipement du futur chef de la police municipale, qui entrera en fonction le 21 octobre prochain.

Il s'avère que ce montant ne permet pas de couvrir la totalité des dépenses à engager, en effet :

- après étude et devis finalisé, le nombre et le montant des dépenses des EPI s'avèrent au final plus élevé : 2 000 € TTC (au lieu de 1 500 € TTC), soit 500 € TTC à prévoir en complément.
- des matériels complémentaires restent à acquérir (bâton, aérosol, lampe, menottes, ceinturon, ...) pour un montant de 600 € TTC.
- l'acquisition de gilets pare-balle, gage de sécurité, est vivement souhaitée par le futur chef de la police municipale, tant pour lui-même que pour l'ASVP pour un montant estimé à 1 500 € TTC.

Ainsi, il est proposé l'ouverture des crédits suivants :

→ Dépense de fonctionnement : article 60636, fonction 112 : 2 600 € TTC

Cette somme viendra en déduction de l'excédent budgétaire de fonctionnement

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la Décision Modificative n°4 pour le point ci-dessus.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 1

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Sylvie LE HIR



Affiché à la Mairie de Valdahon le :
11/10/2022